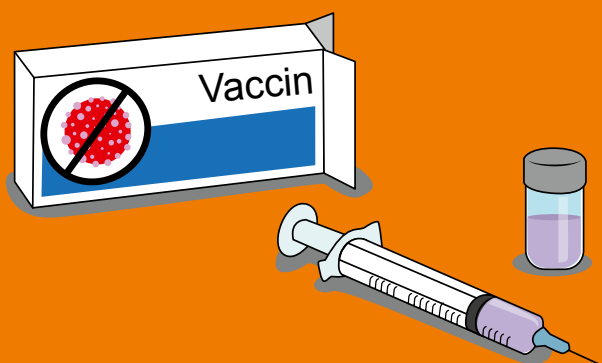


LA VACCINATION CONTRE LES HPV OU PAPILLOMAVIRUS HUMAINS



Ce vaccin est
très important
pour protéger
mon enfant
contre les HPV.

Pour les filles et les garçons dès 11 ans
Ce vaccin n'est pas obligatoire
mais il est fortement conseillé.

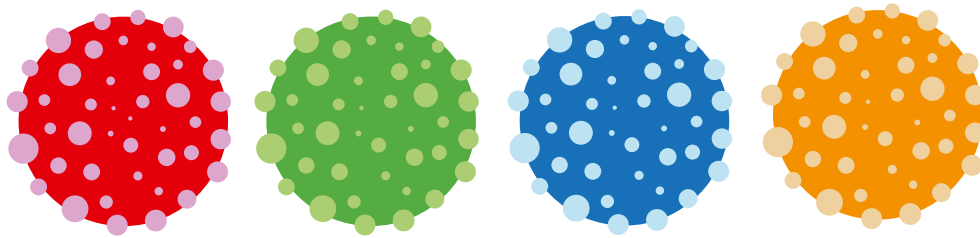


LES HPV, C'EST QUOI ?

Les HPV sont des virus humains appelés **papillomavirus**.

Les HPV sont très nombreux.

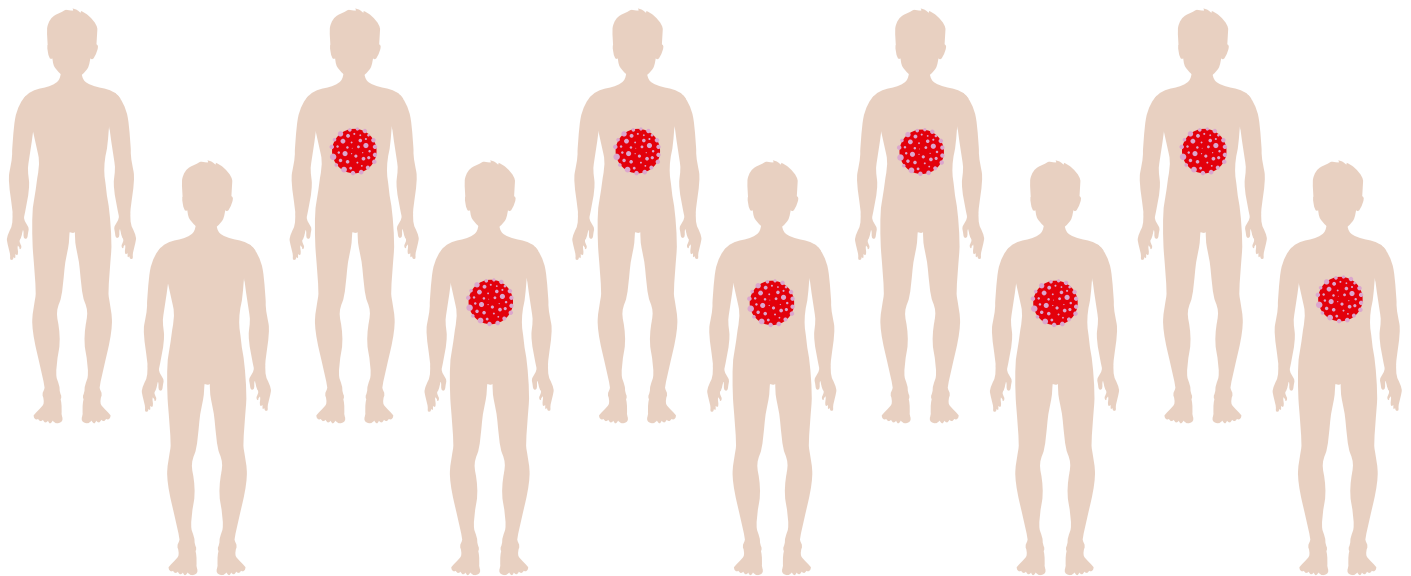
Il y a environ 200 papillomavirus différents.



Les HPV sont très contagieux :

cela veut dire qu'ils se transmettent facilement d'une personne à une autre personne.

Beaucoup de personnes ont ces virus en elles.



Les virus HPV se transmettent souvent lors des premières relations sexuelles.

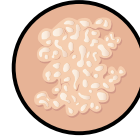
Le préservatif ne protège pas complètement contre les HPV.

Notre corps élimine ces virus le plus souvent.

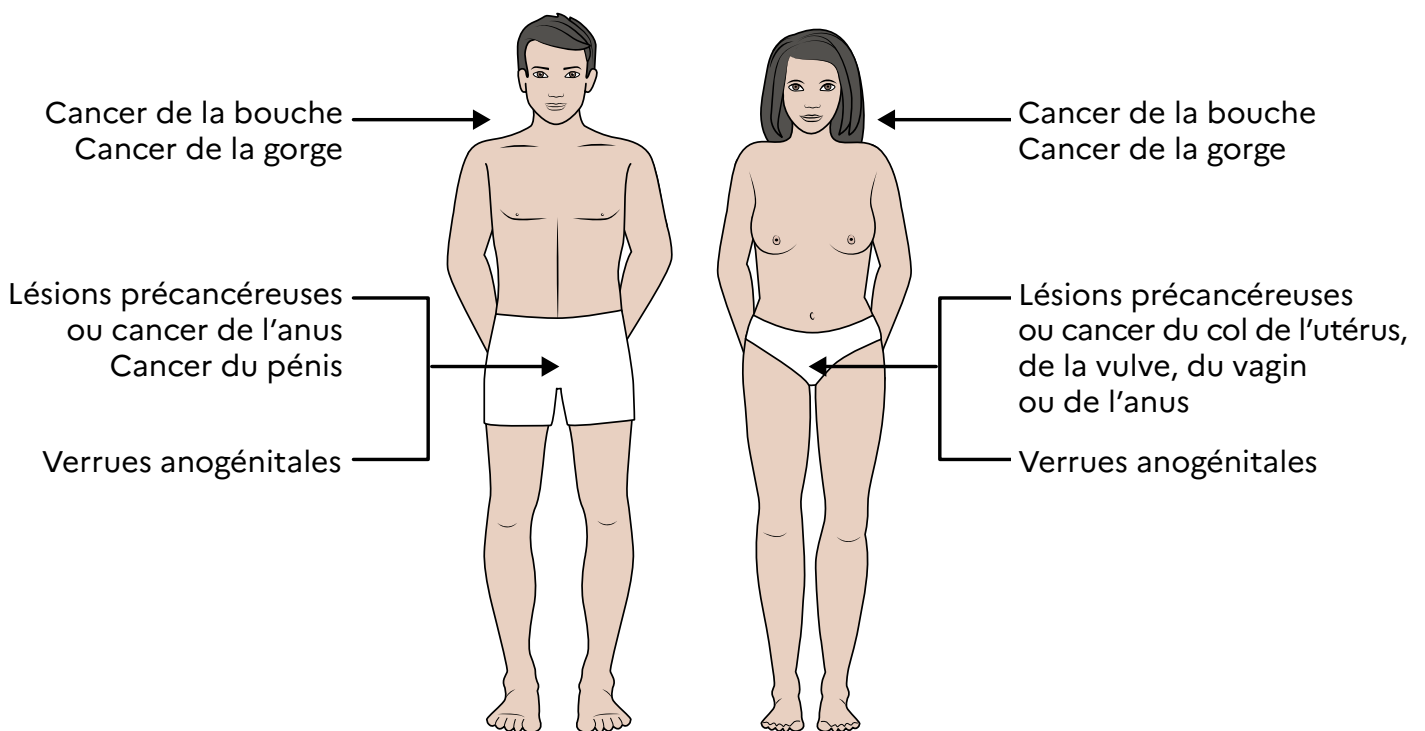
Quand ils ne sont pas éliminés par notre corps, les virus peuvent causer :

- des lésions précancéreuses, c'est-à-dire quand il n'y a pas encore de cancer,
- des cancers,
- des verrues anogénitales.

Ces verrues apparaissent au niveau de l'anus et du sexe.
Les verrues ne sont pas graves mais font mal.



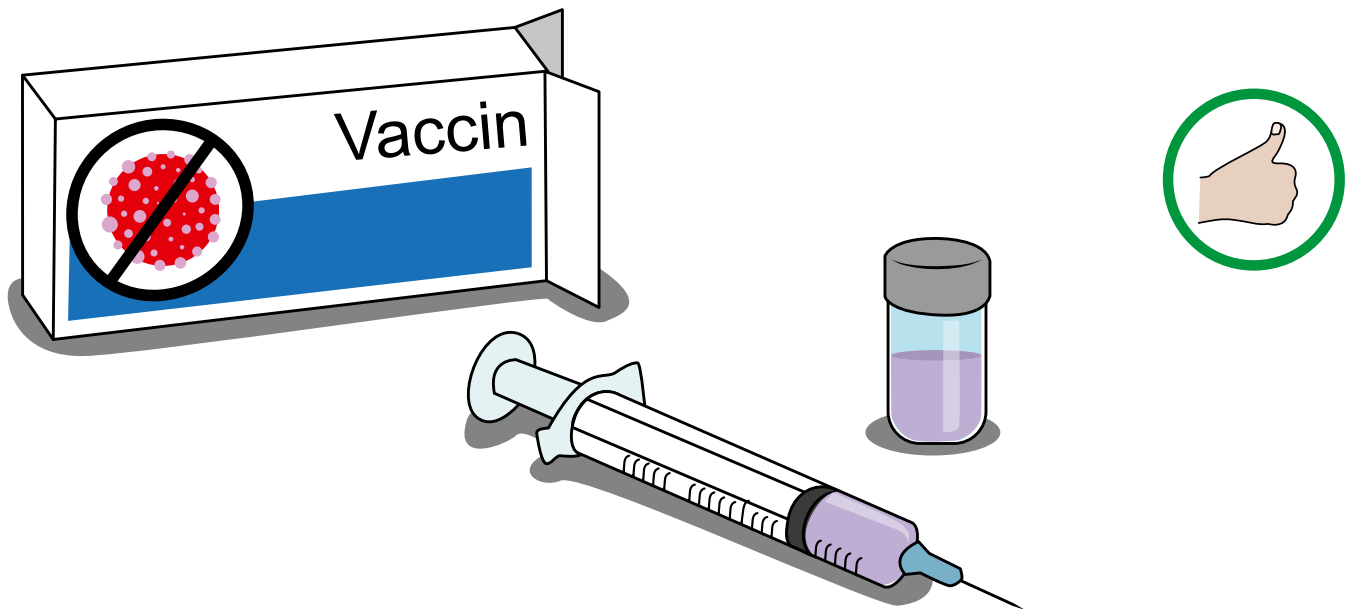
Tout le monde peut avoir des lésions précancéreuses, des cancers et des verrues, les hommes et les femmes.



Chaque année en France, les HPV provoquent :

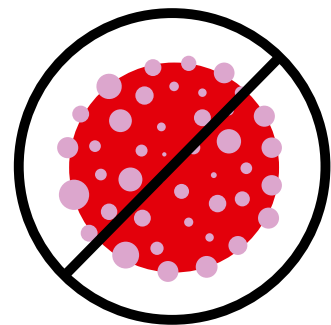
- 100 000 verrues
- 6 400 nouveaux cas de cancers

**LE VACCIN CONTRE LES HPV
EST UN MÉDICAMENT QUI PROTÈGE.
IL EST SÛR.**



Le vaccin contre les HPV protège votre enfant contre :

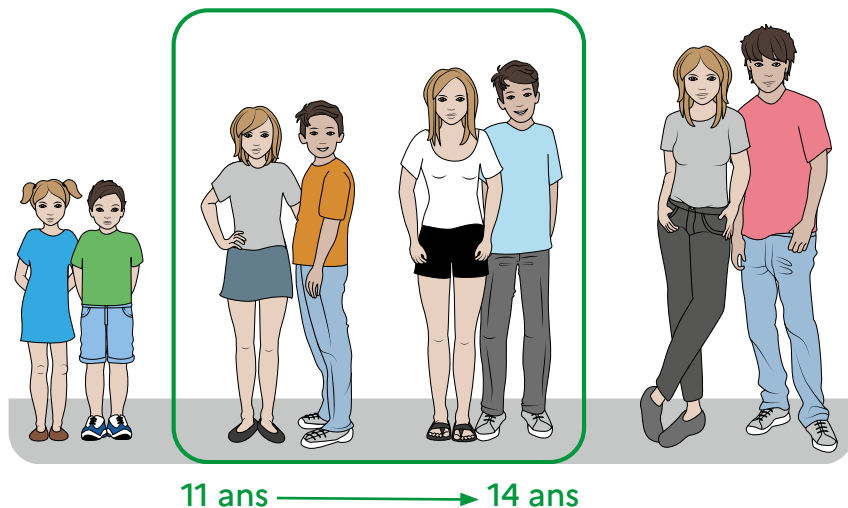
- les lésions précancéreuses et/ou les cancers :
 - du col de l'utérus,
 - de la vulve,
 - du vagin,
 - de l'anus,
- les verrues anogénitales.



Le vaccin contre les HPV est efficace et sans danger.

Plus de 100 millions d'enfants ont déjà été vaccinés dans le monde.

À QUEL ÂGE FAIRE VACCINER MON ENFANT ?



La vaccination est conseillée dès 11 ans et jusqu'à 14 ans pour les filles et les garçons.

Plus votre enfant est vacciné tôt, plus le vaccin le protège contre les maladies.

Il faut 2 doses de vaccin pour être protégé.

N'oubliez pas la deuxième piqûre, 5 à 13 mois plus tard.

MOIS 1 	MOIS 2	MOIS 3	MOIS 4
MOIS 5	MOIS 6 	MOIS 7	MOIS 8
MOIS 9	MOIS 10	MOIS 11	MOIS 12

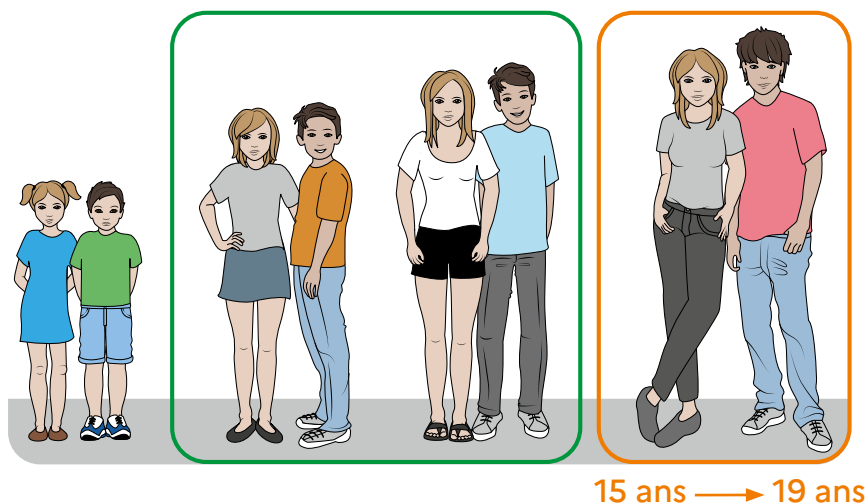
Votre enfant peut recevoir en même temps :

- une dose du vaccin contre les HPV,
- un autre vaccin, par exemple son vaccin de rappel dTcaP.

Le rappel du vaccin dTcaP est prévu entre 11 ans et 13 ans.

Le dTcaP est le vaccin contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche acellulaire et la poliomyélite.

SI J'AI OUBLIÉ DE FAIRE VACCINER MON ENFANT ?



La vaccination est encore possible entre 15 ans et 19 ans.

Il faut alors **3 doses de vaccin** pour être protégé.

N'oubliez pas la deuxième et la troisième piqûre, 2 mois après puis 6 mois après la première piqûre.

MOIS 1 	MOIS 2	MOIS 3 	MOIS 4
MOIS 5	MOIS 6	MOIS 7 	MOIS 8
MOIS 9	MOIS 10	MOIS 11	MOIS 12

QUI PEUT VACCINER MON ENFANT ?



Un docteur



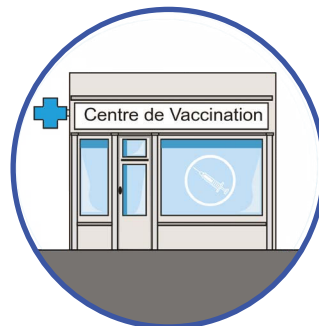
Un pharmacien



Une sage-femme



Un infirmier



Vous pouvez aussi aller dans un centre de vaccination.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Votre caisse d'assurance maladie rembourse 65 % du prix de chaque dose du vaccin.

Par exemple, sur 100 €, l'assurance maladie vous rembourse 65 €.

Le reste peut être remboursé par votre mutuelle.



MUTUELLE		Télétransmission hors Sesam-Vitale code télétransmission HMTPO : 123456789										Période de validité N° adhérent : 1234567 N° AMC : 1234567	
BENEFICIAIRE	NOM - PRENOM	PHAR	CPAU	DENT	AUXM	LARA	EXTE	COSL	TRAN	HOCP	HOCD	CHAM	OBSQ
XXXXXX	XXXX	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(5)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	
123456789	12 P22017	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	
XXXXXX	XXXX	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(5)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	
123456789	12 P22017	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	
XXXXXX	XXXX	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(5)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	
123456789	12 P22017	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	

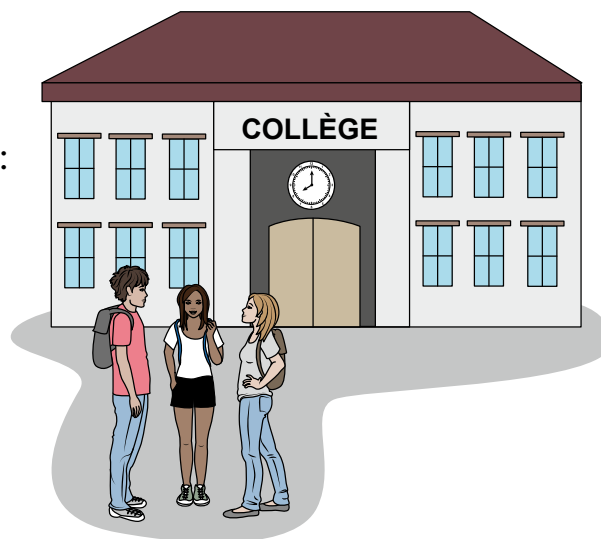
La vaccination est gratuite :

- au collège, pour les élèves de 5^e,
- dans certains centres de vaccination de votre ville ou de votre département,
- si vous avez la Complémentaire Santé Solidaire ou l'aide médicale d'État.

VOTRE ENFANT EST AU COLLÈGE, EN CLASSE DE 5^E

Avec votre autorisation,
votre enfant peut être vacciné au collège :

- par un docteur,
- par un pharmacien,
- par une sage-femme,
- par un infirmier.



Votre enfant sera vacciné 2 fois.
Il devra avoir son carnet de santé.
La vaccination sera gratuite.



Si votre enfant a déjà fait sa première piqûre du vaccin,
il pourra faire la deuxième au collège.

En 2023, 400 000 jeunes de 12 ans ont été vaccinés.

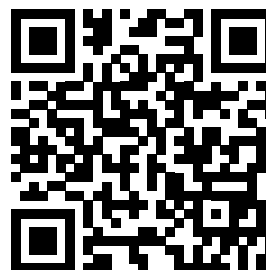
POUR EN SAVOIR PLUS

Parlez-en avec votre docteur
ou rendez-vous sur e-cancer.fr



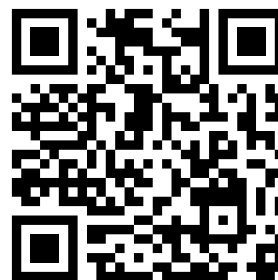
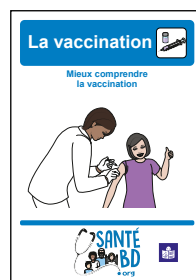
POUR EN PARLER AVEC VOTRE ENFANT

Rendez-vous sur notre page dédiée
preventionenfant.e-cancer.fr



POUR EN SAVOIR PLUS SUR LA VACCINATION

Consultez la SantéBD dédiée,
disponible gratuitement sur
www.santebd.org



Illustrations : ©SantéBD



Dépliant en FALC
Facile à lire et à comprendre
relu par des personnes
avec une déficience intellectuelle
ESAT l'Envol (Unapei 34)

©Logo européen Facile à lire : Inclusion Europe. Plus d'informations sur le site www.easy-to-read.eu.